

II

(Traduction)

CONFIDENTIEL

DE CANDELSAIGN ICCS-514 MAR26/73

A EXTOTT

RÉF NOTRE TÉLÉGRAMME ICCS-490 MAR 21

—CICS: RAPPORT INTÉRIMAIRE POUR LA VISITE DU SECRÉTAIRE D'ÉTAT AUX AFFAIRES EXTÉRIEURES: DEUXIÈME PARTIE.

ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DE LA CICS, LIAISON AVEC LES PARTIES.

1. Établissement de la Commission (article 15 du Protocole sur la CICS).

Le quartier général de la Commission devait être en place et en opération dans un délai de vingt-quatre heures après l'entrée en vigueur du cessez-le-feu. A notre arrivée, à 3 h 30 le 29 janvier, nous avons constaté qu'aucune mesure n'avait été prise pour convoquer la Commission avant l'expiration de ce délai; nous avons donc pris l'initiative de convoquer une réunion de la Commission qui a eu lieu à 10 h le même jour.

2. Organisation du quartier général.

La CISC de 1954 a bénéficié de plusieurs semaines entre le moment où l'accord de cessez-le-feu fut signé et le moment où le cessez-le-feu est entré en vigueur pour faire les démarches initiales et commencer à s'organiser. La CICS, par contre, pendant qu'elle était encore occupée à établir sa propre structure, était en même temps aux prises avec des problèmes de fond. Dès le début, la Commission a créé trois comités: un Comité politique, un Comité militaire et un Comité administratif et financier. Ces deux derniers ont été les plus actifs, le Comité militaire s'occupant d'établir la liaison entre le quartier général et les unités de la CICS déployées sur le terrain et le Comité administratif et financier s'occupant des nombreux problèmes d'ordre administratif et financier que pose la mise sur pied d'une institution opérationnelle. Le Comité consultatif politique ne s'est réuni que trois fois et son rôle a été restreint à rédiger des lettres sur lesquelles la CICS s'était déjà entendue en principe. En plus de ces trois principaux comités, la Commission a créé un Groupe spécial des procédures et un Groupe d'organisation du Secrétariat. En ce qui a trait au Secrétariat, une fois que la Commission eût confirmé sa structure au Comité d'organisation, celui-ci entreprit d'élaborer un avant-projet des fonctions et des besoins en personnel de chaque Direction. Trois autres rapports ayant été approuvés sur a) la nomination du directeur général et des directeurs et le financement des travaux de la Commission, b) la Section de la vérification des comptes et c) la nomination d'adjoints au directeur général et aux directeurs, l'ambassadeur indonésien, Effendi Nur, fut élu directeur général à l'unanimité et des directeurs